

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation  
25/01/2025

**L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le trente-et-un janvier à vingt heures.**  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en **séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage

**Etaient présents :** LECLERC Marie-Françoise, CAPELLE Christiane, MORIN Olivier, LASMARTRES Christophe, WELKE Delphine, CEDEYN Jean-Claude.

Nombre de Conseillers

En exercice 11

**Absents excusés :** LEGRIX Davy, LAVEILLE Olivier, AUMONT Alexis.

Présents 06

Votants 07

**Absents non excusés :** DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.

Dont Pouvoir 01

**Pouvoir :** LAVEILLE Olivier à WELKE Delphine.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur LASMARTRES Christophe a été élu secrétaire.

**Objet : Travaux SIEGE remplacement éclairage public actuel Mairie – Eglise en éclairage LED**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement : **2 000.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement : **0.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (**07 pour dont 01 pouvoir, 00 contre et 0 abstention**) autorise :

- ✓ Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Pour copie conforme  
Le Maire  
Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :  
- Réception en Préfecture le :  
- Notification ou publication le  
Le Maire

